

DESIGNATION des nouveaux membres de la Commission communale des Impôts

Directs

M<sup>e</sup> Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission communale des impôts directs conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal doit désigner 24 personnes dont deux doivent être domiciliées hors du Chef-Lieu pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs. Nous proposons à votre choix les 24 noms suivants:

ALBANY André  
BARRE Henri  
BERTIL Jurien  
CAILLE Jacques  
CAZAL Henry  
CELEST OCTave  
CHAUVET Antoine  
COUILLOUX Romain  
FARSA Léone  
GARCONNET Raymond  
HUBERT de LISLE Henri  
HUGUET Benjamin  
JOLY Jean  
LAGOURQUE Louis (Ste-Marie)  
MAHES Gilbert  
MAUREAU Charles (fils)  
MORANGE Henri (Cambuston)  
PANECHOU Pierre  
PAYET Joseph  
RATINAUD Marc  
ROUZEAU Jean  
BOYER Georges  
SAUBER Louis  
de VILLECOURT Roland

Mets aux voix./.

Adopté à l'unanimité.